

La question à l'étude : Quels sont les enjeux à retenir lors de la prise de décisions en lien avec la désignation de territoires incompatibles avec l'activité minière

En décembre 2016, le gouvernement a accordé de nouveaux pouvoirs aux MRC en lien avec la Loi sur les mines. Il est désormais possible pour les MRC de désigner des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leur schéma d'aménagement et de développement.

C'est dans ce contexte que la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) s'est associée au Groupe de recherche appliqué sur les processus participatifs et collaboratifs (GRAPPC) afin de mener une consultation sur les attentes des citoyens en lien avec l'activité minière.

Cette consultation se déroule selon l'approche de la consultation par consensus informé (CCI). Il s'agit d'un moyen de permettre à des individus d'une communauté de participer à une réflexion collective et de formuler des recommandations sur une question complexe qui les concerne. En effet, la complexité des enjeux requiert que les citoyens puissent se former sur la question avant de se prononcer, ce qui rend difficile la participation spontanée d'un individu.

Le déroulement de la consultation

Des citoyens volontaires ont été sélectionnés pour former un comité de citoyens, et prendre le temps de s'informer sur les tenants et aboutissants de la question des territoires incompatibles avec l'activité minière. Le comité de citoyens bénéficie d'un accompagnement du GRAPPC dans toutes les étapes de l'exercice.

À travers leurs discussions, les membres priorisent les enjeux qu'ils estiment importants et consultent des experts et personnes-ressources qui leurs fournissent des réponses écrites pour approfondir ces enjeux. Cette première partie se déroule à huis-clos, afin de préserver l'indépendance du comité et la confidentialité de leurs échanges.

Le comité de citoyens tient ensuite un forum public.

Pourquoi un forum public ?

Le forum public est l'occasion pour le comité de citoyens de dialoguer avec des experts et personnes-ressources, afin d'approfondir leur compréhension des enjeux. Cet exercice a pour but de continuer le processus de formation des citoyens. C'est le comité de citoyens qui choisit les thèmes du forum ainsi que les experts et personnes-ressources à inviter. Le rôle des experts et personnes-ressources invitées au forum public est de collaborer à la formation du comité citoyen sur des enjeux complexes. Dans un premier temps, les experts et personnes-ressources ont d'abord été invités à faire parvenir une réponse écrite aux questions du comité de citoyens. Dans un deuxième temps, le comité de citoyen a l'occasion d'échanger avec ces mêmes experts et personnes-ressources en personne, lors du forum public, leur permettant ainsi d'obtenir des réponses à des questions d'éclaircissement et d'approfondissement.

Le caractère public de ces échanges permet également à la population générale de s'informer et de poser leurs propres questions.

La remise des recommandations

Suite au forum public, le comité de citoyens entamera une période de délibération, et remettra ses recommandations lors d'une conférence de presse, qui aura lieu lundi le 20 novembre.

Au même titre que le dépôt d'un mémoire, les recommandations du comité sont publiques et pourront être utilisés comme un outil d'aide à la décision pour la MRCVO. Ces recommandations ont pour but d'éclairer les élus sur des enjeux que ces citoyens trouvent importants, tout en expliquant les fondements sur lesquels ceux-ci se basent pour émettre leurs recommandations.

Ces recommandations permettront, entre autres, au Service d'aménagement de la MRCVO d'examiner les attentes des citoyens face aux critères pour la désignation des territoires incompatibles avec l'activité minière.

Où s'insère cette consultation dans le processus de consultation publique habituel ?

Cette consultation citoyenne, en amont de tout projet de schéma d'aménagement et de développement, ne se substitue pas à la consultation publique obligatoire, qui se déroule une fois qu'un projet de modification de schéma d'aménagement et de développement est proposé.

Il s'agit d'une consultation additionnelle qui n'est pas requise par la loi.

Pourquoi ajouter une consultation ?

L'élaboration de politique publique requiert le plus souvent plusieurs consultations auprès de plusieurs parties prenantes. Malgré tous ces efforts, une partie des citoyens prend plus rarement la parole, notamment parce qu'ils sentent qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment les enjeux. Or, ces citoyens possèdent aussi une expérience vécue du territoire qui est tout à fait pertinente à la prise de décision. La CCI est en ce sens complémentaire aux autres approches de consultation et a pour but de permettre à ces citoyens de se former et de formuler leurs préoccupations en lien avec un enjeu qui les touche. La CCI s'inscrit également dans une approche de démocratie participative et concourt à la formation et à l'implication des citoyens sur des enjeux publics.

Comment se déroulera forum ?

Le forum couvrira trois thèmes : 1) environnement naturel, 2) diversité économique, 3) activités minières dans les zones habitées. Pour chaque thème, les experts sont invités à tour de rôle à répondre à la question sur laquelle ils ont été convoqués et à répondre aux sous-questions du comité. Une fois que tous les experts d'un thème auront répondu aux questions du comité, une période plénière sera ouverte où le public est invité à poser ses questions aux experts du panel en se présentant au micro dans la salle.